

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Malgré leur pente assez forte et leur topographie mouvementée, les Bas de Bellepierre ont vu s'affirmer depuis plusieurs années la vocation résidentielle que leur a naturellement conférée l'emplacement privilégié dont ils disposent (proximité du centre, vue, environnement végétal, climat plus frais qu'en ville).

Mais cette vocation résidentielle spontanée s'est traduite par un tissu urbain hétérogène que caractérisent une mauvaise occupation des sols, une desserte insuffisante, un assainissement défectueux et de graves lacunes en matière d'équipements.

Or, ce quartier proche du centre constitue une réserve importante pour l'urbanisation future de Saint-Denis dans le cadre des perspectives démographiques du SDAU aux horizons 1985 et 2000.

C'est pour ces raisons que le groupe de travail du POS a estimé nécessaire, de promouvoir, avec les diverses parties prenantes intéressées et en particulier la SIDR qui possède de nombreux terrains dans ce secteur, un aménagement concerté des Bas de Bellepierre devant se traduire, à terme, par la création d'une ou plusieurs ZAC.

Une étude préopérationnelle a été confiée à M. Arthur FEIBELMAN, Architecte ; elle doit déboucher très rapidement sur des propositions comportant un programme d'aménagement et un premier bilan prévisionnel.

Afin de donner dès maintenant à la collectivité les moyens de réaliser cet aménagement, en lui assurant la maîtrise des sols et de lutter contre la hausse spéculative du prix des terrains qui ne manquera pas de se produire dès que les projets d'aménagement seront connus des propriétaires concernés, je vous propose de demander à Monsieur le Préfet, la création d'une Zone d'Aménagement Différé où la Ville de Saint-Denis serait titulaire du droit de préemption et dont les limites seraient celles du périmètre d'étude dont un plan est joint au dossier de la présente délibération, savoir :

- au nord, le Boulevard et la rue de la Source, puis (vers l'ouest) la ravine Khâ-Khâ et la rue du Camp Ozoux (portion comprise entre la rue Tourette et le CD 42)

- à l'ouest, le CD 42, le lotissement des Alizés (inclus), le lotissement de Bellepierre (exclu)

- au sud, les limites des grandes parcelles situées entre les cotes 300 et 350 m

- à l'est, le sommet du rempart (rive droite) de la ravine Montplaisir.

Je vous signale que les terrains que la Commune sera amenée à acquérir par exercice de son droit de préemption et qui se trouveront dans des secteurs dont l'aménagement serait ultérieurement concédé à la SIDR, pourront être cédés par la suite à cette société dans le cadre des futures ZAC à intervenir.

Je vous précise enfin que la création de cette ZAD aura pour conséquence de supprimer, sur le périmètre concerné, les effets de la ZIF qui existe déjà sur toute la zone d'habitation définie au Plan d'Urbanisme Directeur de Saint-Denis.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE donne lecture de l'avis des Commissions des Finances, d'Urbanisme et des Travaux Publics :

"Cette création de ZAD est urgente et importante compte-tenu des travaux d'aménagement du secteur".

LE MAIRE - Cette zone se trouve au-dessus du Boulevard de la Source en allant vers Bellepierre. Elle est limitée :

- au nord par le Boulevard et la rue de la Source, puis la ravine
et la rue du Camp Ozoux (portion comprise entre la rue Tourette et le CD 42)

- à l'ouest par le CD 42, le lotissement des Alizés (inclus), le lotissement
de Bellepierre (exclu)

- au sud par les limites des grandes parcelles situées entre les cotes 300
et 350 m

- à l'est par le sommet du rempart (rive droite) de la ravine Montplaisir.

Dans cette zone, se trouvaient des bidonvilles. La SIDR a acheté quelques-
uns des terrains. Les personnes ont été relogées à Moufia II et au Chaudron.

M. GERARD - Cette question a été longuement étudiée par les Commissions.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

LE MAIRE - J'ai à mes côtés, comme vous pouvez le constater, M. Michel DEBRE
Ancien Premier Ministre, Député de la Réunion, que nous avons coutume de recevoir dans
notre Conseil Municipal à chaque fois qu'il nous fait l'amitié de venir à Saint-Denis.
Nous le recevons aujourd'hui avec d'autant plus d'intérêt que le Conseil Municipal
comprend de nouveaux membres.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, je lui passe donc la parole.

M. Michel DEBRE - Monsieur le Maire, c'est comme Député de cette circonsc
tion et plus particulièrement de la ville de Saint-Denis, qu'à différentes reprises,
j'ai été reçu, comme je le suis aujourd'hui, par votre Conseil Municipal. Je tiens à
vous remercier de me fournir, à nouveau et dès le début de mon séjour, l'occasion de
venir devant vous.

La victoire que vous avez remportée au mois de mars dernier, la victoire
de la liste LEGROS est une triple victoire. C'est d'abord une victoire qui sanctionne
une bonne gestion administrative, une bonne conception de l'intérêt de la ville et
de celui de ses habitants, ceci face à un assaut excessif et abusif de démagogie.

C'est ensuite la victoire d'une équipe soudée par l'amitié autour de son
Maire et de ses Adjoints face à des équipes hétéroclites et partisans.

C'est enfin et cette troisième victoire n'est pas la moindre, la victoire
de la netteté nationale contre les ambiguïtés.

Vul
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
St Denis le 29 juin 1977
Le Chef de Bureau délégué
J LACOSTE

Il était capital que la population de Saint-Denis affirme clairement son soutien à Auguste LEGROS et à ceux qui sont à ses côtés.

Cette affirmation a été faite dans des conditions dont vous pouvez retirer joie et fierté. Et n'en doutez pas, l'accord populaire sur ce qui a été fait par la Municipalité précédente et son adhésion à la nouvelle équipe et aux espoirs qu'elle porte, consacrent une victoire importante qui doit être pour nous un sujet de profonde satisfaction et l'indication de ce qu'il nous fait continuer de faire.

Cette victoire était importante au lendemain des élections, elle l'est aujourd'hui et le sera encore plus dans les jours à venir.

Mon premier propos sera bref, il est d'ordre administratif. Mon rôle de Parlementaire de la circonscription et en particulier de la ville, est d'aider Auguste LEGROS et le Conseil Municipal de Saint-Denis. Il y a par la force des choses, des problèmes financiers ; certains sont faciles à résoudre, d'autres le sont moins. Il peut y avoir d'autre part des problèmes administratifs et avec le développement de la ville une sorte de montée permanente des aspirations des hommes et des femmes.

Le travail ne vous manquera pas dans le courant des six années à venir. Je sais en particulier - puisqu'Auguste LEGROS me l'a dit et répété - que vous aurez entre autres des problèmes de construction de logements et que c'est probablement là un des problèmes les plus urgents, non pas des prochaines années, mais des prochains mois. Sur cette question et sous réserve des nouveaux problèmes que vous pourrez me soumettre je tiens à vous faire savoir que je consacrerai une part importante de mon activité et que je me considère solidaire de vos projets et de vos décisions. Tout comme vos autres Parlementaires, notamment M. REPIQUET qui est Sénateur de tout le Département, j'assumerai l'obligation et en même temps l'honneur de vous aider à administrer la ville de Saint-Denis.

Le deuxième point est d'ordre politique ; je veux dire qu'il est d'ordre national. Les élections municipales à Saint-Denis et dans l'ensemble de la Réunion ont montré à quel point les Réunionnais et les Réunionnaises étaient profondément attachés à l'orientation qui a été la leur depuis des générations et sur laquelle ils ont eu si souvent l'occasion de se prononcer au cours de ces dernières années. Non seulement ils n'ont rien renié, ils n'ont rien abandonné de leur vote précédent, mais ils l'ont maintenu dans des conditions qui sont vraiment exceptionnelles. On voit bien d'ailleurs que les adversaires de la France et les Séparatistes, quels que soient les motifs qui les font agir et quelles que soient les directives qu'ils peuvent recevoir de l'extérieur, sont de plus en plus obligés de tenir compte de cette affirmation qui vient des profondeurs de l'ensemble des Réunionnais et des Réunionnaises. Certes à cet égard, la ville de Saint-Denis, grâce à son Maire Auguste LEGROS et à son Conseil Municipal, a montré à quel point elle était déterminée dans ses options. Malgré les difficultés, malgré les sollicitations des adversaires politiques qui auraient pu susciter un écho favorable, Saint-Denis a réaffirmé sa volonté et son appartenance. C'est un point capital. Nous savons tous que les mois qui viennent seront des mois difficiles. Il m'est arrivé dans cette même salle, il y a quelques mois déjà, d'envisager à quel point la crise économique et les difficultés sociales que traversait notre pays, pouvaient amener des difficultés politiques dont on aurait pu craindre qu'elles aient des incidences sur le statut du Département ; mais à partir du moment où les Réunionnais et les Réunionnaises marquent leur volonté, comme ils l'ont marquée dans toute l'île, ces difficultés et les conséquences de ses difficultés s'estomperont pour ne pas dire disparaîtront.

Je crois que vous pouvez et que vous devez travailler en paix. Cette affirmation qui vient des profondeurs, est pour tous ceux qui ont travaillé pendant une vingtaine d'années, une extraordinaire récompense. Encore une fois, l'exemple de Saint-Denis, malgré ses difficultés internes, montre bien que le sentiment national domine tout. Dès lors, vous pouvez et devez travailler avec ce sentiment maximum de sécurité. Et pour ce qui me concerne, mon action continuera, comme par le passé, quelque puisse être les péripéties.

Mon troisième point est plus terre à terre, mais il touche les difficultés qui sont celles d'aujourd'hui. La France, plus que d'autres parties du monde, se trouve victime d'un phénomène dont vous entendez parler abondamment, l'inflation et que j'ai évoqué ici même, pour la première fois, il y a plus de trois ans.

Le Premier Ministre actuel, R. BARRE, s'est attaqué avec beaucoup de courage, d le mois de septembre dernier, à limiter les conséquences de l'inflation et par la force des choses, ses efforts ne peuvent pas donner des résultats immédiats. Le phénomène est trop profond, les difficultés remontent à trop loin. Toutefois, même si pour certains de ces aspects, il m'arrive quelquefois - et je continuerai de l'être - d'être assez critique, compte-tenu des perspectives qui sont les nôtres, pour l'essentiel c'est-à-dire la rigueur financière, il est certain que la ligne choisie est la seule qui convienne. Voilà qui a des conséquences pour le Budget de l'Etat, voilà qui a des conséquences pour le Budget des Collectivités publiques. Et dans l'ensemble des tâches à accomplir, il est certain qu'il faut aujourd'hui, plus que par le passé, établir des priorités. Mais pour ce qui me concerne, je suis tout à fait persuadé que certaines dépenses d'investissement et certaines dépenses d'équipement ne doivent pas être altérées à l'excès par ces exigences financières, sinon on aboutit à des licenciements de personnels dans certaines entreprises, à des diminutions de travaux qui ont sur la situation économique et le niveau de vie, des conséquences fâcheuses. C'est pourquoi, tout en prenant nettement position en faveur d'une discipline financière qui, comme vous le savez, a trop longtemps tardé, il convient de bien marquer l'utilité et la nécessité de maintenir un certain courant et même un courant relativement important, d'investissements productifs et d'équipements, si nous voulons éviter des incidences économiques et sociales fâcheuses cet été ou à l'automne.

Pour ce qui concerne la Réunion, cela me fait deux sujets de préoccupation :

1° - Ce sont les équipements et les travaux qui directement ou indirectement dépendent de l'Etat. A ce sujet, j'ai été frappé depuis quelques semaines par la correspondance avec le Préfet qui vient de vous quitter et dès mon arrivée en voyant le nouveau Préfet, de voir à quel point le problème des crédits de paiement pour un certain nombre de travaux, était devenu urgent pour l'Etat voire les Collectivités publiques.

2° - Il y a le problème particulier du logement et à côté de lui un certain nombre de tâches qui ont un caractère social et politique dans le meilleur sens du terme tel que constructions de nouvelles écoles, nouvelles maternelles ou nouvelles crèches. Dans la mesure où des besoins urgents se font sentir, il est effectivement dangereux, à tous égards, de ne pas donner à ces dossiers, une certaine priorité. Dans ces conditions compte-tenu de la volonté de collaborer qui est mienne et dont je vous ai dit en commençant qu'elle était mon premier objectif, compte-tenu de la ténacité dans l'effort dont les nationaux doivent faire preuve pour répondre à la profonde et émouvante adhésion des Réunionnais et des Réunionnaises, compte-tenu enfin des difficultés qu'entraînerait l'abandon de ces priorités pour beaucoup de foyers - licenciements notamment dans le Bâtiment et les Travaux Publics - j'étudierai avec attention tous les projets et toutes les idées que vous pourrez me soumettre. Je le ferai de grand coeur, sachant à la fois que je servirai la cause de la ville et en même temps la cause nationale.

Un dernier mot, je n'ai pas besoin de vous dire avec quel plaisir je me retrouve à côté d'Auguste LEGROS et avec qui je travaille depuis pas mal d'années. Le fait de siéger à ses côtés et, si vous le permettez, à vos côtés, est pour moi une grande satisfaction.

(APPLAUDISSEMENTS)

avez-vous des questions à poser ?

M. DEBRE - Je vous en prie, posez m'en.

LE MAIRE - Nous avons un dossier qui est très important, c'est celui de la Mairie. Un premier financement obtenu auprès du Ministère de l'Intérieur et un deuxième venant du Plan de Relance nous ont permis de réaliser la première tranche de la Mairie. Il nous reste maintenant à réaliser la deuxième tranche et pour cela il nous faudrait avoir un autre financement.

Cette deuxième tranche pourrait se réaliser :

- soit par un financement du Ministère de l'Intérieur, ce qui nous paraît impossible puisqu'il s'agit d'une grosse somme. A ce sujet, un de mes Collègues a rencontré le Premier Ministre. Celui-ci n'a rien promis, mais il a simplement mentionné qu'il étudierait la question.

- soit par des prêts directs à la Caisse des Dépôts et Consignations qui sont de prêts plus intéressants que ceux de la CAECL, car le taux d'intérêt est moins élevé.

Néanmoins, les prêts auprès de la CAECL nous permettraient également de poursuivre les travaux.

M. DEBRE - De quelle somme disposez-vous actuellement et quelle est la part non financée ?

LE MAIRE - Nous avons obtenu 12 millions et il nous faudrait 14 autres millions.

M. DEBRE - Il y a donc un peu plus de 50 % non financé.

Quel est le montant de la subvention que vous avez obtenue auprès du Ministère de l'Intérieur ?

LE MAIRE - Nous avons eu 1 240 000 F.

M. DEBRE - Ce qui représente un taux de 10 %.

Par conséquent, vous voulez obtenir auprès du Ministère de l'Intérieur 10 % des 14 millions. En avez-vous besoin en une fois ou en deux fois ?

M. DUPONT - Nous aimerions l'avoir en une seule fois si possible et à la rigueur en deux, à condition que le versement des fonds se fasse début 1978.

M. DEBRE - Est-ce que cette somme est obligatoire pour un emprunt CDC ?

LE MAIRE - Oui.

M. DEBRE - Je dois donc demander 10 % de 7 millions sur le Budget de 1977 pour que vous puissiez emprunter.

LE MAIRE - Oui, et en 1978 il nous faudra 10 % des 7 autres millions.

M. DEBRE - Ainsi le prêt serait accepté par la CDC.

Au cas où le Ministère de l'Intérieur ne vous accorderait que 5 %, est-ce que la CDC serait favorable ?

LE MAIRE - A ce moment là, le prêt serait consenti dans les proportions des 10 %.

M. DEBRE - Est-ce que le Ministère de l'Intérieur a déjà été saisi de cette affaire ?

LE MAIRE - Il a été saisi non seulement du dossier total mais du dossier particulier de la deuxième tranche et cela depuis le mois de décembre dernier.

M. DEBRE - Le problème est que si vous n'avez pas de financement, les travaux s'arrêteront. C'est également une question qui concerne les entreprises et les ouvriers.

LE MAIRE - L'idéal serait d'avoir ce financement pour démarrer immédiatement les travaux de la deuxième tranche.

M. DEBRE - Quel est l'autre problème qui vous préoccupe ?

LE MAIRE - L'autre problème est celui de la construction des logements sociaux à Saint-Denis. Cette mission confiée à la SIDR, ne pourra se continuer étant donné que la SIDR ne bénéficiera plus de financement à partir de 1978.

Il y a aussi la question d'augmentation de loyers.

M. DEBRE - C'est une affaire que je suis depuis trois mois avec beaucoup de difficultés à y intéresser le Ministre. Je connais toute l'importance de ce problème y compris celui de l'allocation logement qui, vu la hausse des loyers, pourrait amener un certain nombre de locataires de la SIDR à être au-dessus du plafond de cette allocation.

LE MAIRE - Il en est de même pour les HLM.

M. TESSIER - Continuerez-vous à être notre Député ?

M. DEBRE - C'est une question qui ne dépendra que des électrices et des électeurs. Ce que je peux vous dire c'est que je serai candidat.

M. DEBRE - Ce que je voulais dire est très clair, j'ai senti à différentes reprises dans mes séjours des mois passés, qu'il y avait une préoccupation sur l'évolution politique de la Métropole. Il peut y avoir des péripéties politiques, on ne sait pas lesquelles. D'abord, rien n'est joué et ensuite si péripéties il y a, je crois que vous pouvez être profondément persuadé que la fermeté dont font preuve les électrices et les électeurs réunionnais - et qui se confirmera aux élections de 1978 - empêchera tous les farfelus éventuels de la Métropole de traiter avec légèreté le statut départemental. A mon avis, les élections cantonales, puis les élections municipales et j'espère les élections législatives à la Réunion seront tellement probantes qu'on ne pourra pas parler du statut départemental, dans les mêmes termes qu'il y a 10 ou 12 ans. Soyez bien assuré que je me représenterai avec cet état d'esprit, en sachant qu'on ne peut rien contre une volonté librement exprimée. Toutefois, notre préoccupation doit être que cette volonté reste ce qu'elle est, que du point de vue économique et du point de vue social, aucun soubresaut ne permette certaines propagandes. Il faut que les choses continuent comme elles se poursuivent depuis quelques années, et c'est pour cela que les problèmes de travaux de logement sont si préoccupants. L'expression de la volonté des Réunionnais et des Réunionnaises est un élément, je ne dis pas capital, mais décisif, contre lequel on ne pourra rien faire.

LE MAIRE - Je vous remercie Monsieur le Ministre.

M. DEBRE - J'ai encore quelque chose de particulier à vous dire au sujet de l'inauguration de l'Hôtel Méridien.

Je n'ai pas été satisfait d'apprendre que l'on avait omis d'inviter le Conseil Municipal à l'occasion de cette inauguration qui est une date importante dans le développement de la Réunion et qui a été rendue possible, non sans peine, par Auguste LEGROS et vous-même.

L'Hôtel Méridien est une création de la ville de Saint-Denis et qui va ouvrir des emplois. Les dirigeants de l'Hôtel Méridien n'ont pas assez compris le mérite qui vous revient dans cette inauguration et ont commis une grave erreur en ne vous invitant pas. Je leur ai donc demandé de vous faire parvenir, par l'intermédiaire d'Auguste LEGROS une invitation à laquelle je souhaite que tous ceux qui sont libres, répondent. Je crois par ailleurs, que le Directeur du Méridien adressera des excuses à A. LEGROS pour cette incorrection à votre égard.

(APPLAUDISSEMENTS)